

PROCÈS-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS abc

JEUDI 09 OCTOBRE 2025

A 19 heures 10

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire le jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures 10 minutes à la cantine de l'école de Colomby-Anguerny sous la présidence de Monsieur Guy ALLAIS, Président.

Présents : Guy ALLAIS, Patrice BOURDIN, Nathalie CHAMBRELAN, Karine ESCROIGNARD, Yves GAUQUELIN, Jean-Luc GUILLOUARD, Lénéaïc HALLUIN, Véronique MARGUERITE

Absents excusés : Catherine FOULON (pouvoir à Lénéaïc HALLUIN), Nicolas DELAHAYE, Alain PROVOST, Marianne MENY (pouvoir à Véronique MARGUERITE)

Absent :

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 27 juin 2025,
- ✓ Tarifs cantine pour l'année 2025/2026
- ✓ Décision modificative : virement de crédit
- ✓ Appel de fonds complémentaire
- ✓ Facture d'énergie
- ✓ Facture d'eau
- ✓ Extincteur à Basly
- ✓ Refacturation de la mise à disposition de la salle d'Anisy
- ✓ Bilan rentrée scolaire 2025/2026 effectifs
- ✓ Retour don mobilier
- ✓ Questions diverses :

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint ouvre la séance à 19 heures 10.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame HALLUIN Lénéaïc est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Accord à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Conformité structure de jeux + extérieur

Accord à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur le Président demande à modifier un point mis à l'ordre du jour :

- Tarif cantine

Accord à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Comité Syndical du 27 juin 2025 est approuvé à **10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**.

2. Prix de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026 (Délibération N° A2025-025)

Le Président expose la nécessité de délibérer chaque année pour fixer les tarifs cantine pour l'année scolaire à venir.

Au vu de l'augmentation de CONVIVIO au 1^{er} septembre 2025,

Le Président propose :

- De modifier les tarifs à partir du 1^{er} novembre 2025

Le tarif du repas est fixé à **4.99 €** et le prix au couvert est de **2.85 € en cas de panier repas**.

A 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, l'Assemblée délibérante vote la délibération n°A-2025-025

3. Grille des Tarifs de la cantine en prévision de la mise en place des repas à 1€ (Délibération N°A2025-026)

Au vu de la mise en place des repas à 1€, à partir de la rentrée 2026/2027, il conviendrait d'appliquer une grille tarifaire d'au moins trois catégories

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 1000	1€
De 1000 à 2000	4.99€
Supérieur à 2000	6.16€

Pour les parents qui ne communiqueront pas leur quotient familial, ils paieront le plein tarif

Le prix au couvert est de 2.85€ en cas de panier repas.

Le Président propose :

- D'avoir l'avis des parents d'élèves par le biais d'une réunion avant de prendre une décision définitive
- De déposer une demande

A 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, l'Assemblée délibérante vote la délibération n°A-2025-026

4. DM N°2 : virement de crédits (délibération N°A-2025-027)

Le Président explique que la prévision sur les créances douteuses 2025 est plus importante que prévue à hauteur de 15€

Le Président propose la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	Montant DM	CHAPITRE	Montant DM
Chapitre 67			
Compte 673	-15 €		
Chapitre 68			
Compte 681	15 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuvent la DM 2025-02.

5. Appel de fond complémentaire aux communes (délibération N°A 2025-028)

Afin de pouvoir clôturer le budget 2025, et maintenir l'équilibre budgétaire sur la section de fonctionnement demande une aide complémentaire aux communes de 22 000 euros

Répartition financière des communes

Appel de fonds complémentaire

Calcul : 3/4 nombre d'élèves (x €/ élève) et 1/4 nombre d'habitants (x €/ habitant)

Participation des communes 22000

1/4 nombre d'habitants =	22000	4	5500
	5500	3257	1,69

3/4 nombre d'élèves =	22000	3/4	16500
	16500	169	97,63

Année 2024-2025	Colomby-Ang	Anisy	Basly	Total
nombre d'élèves 01/01/2025	85	31	53	169
Taux	50,3%	18,3%	31,4%	100%
Nbre d hab. 01/01/2025	1378	819	1060	3257
Coût/commune	2326,99	1383,02	1789,99	5500,00
Coût/ élèves	8298,82	3026,63	5174,56	16500
Participation total	10625,80	4409,65	6964,55	22000,00

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuvent la demande d'aide complémentaire aux communes.

6. Facture d'énergie et d'eau

- ✓ Facture d'électricité (5895.07€) : le SIVOS ABC demande une copie du certificat de conformité pour le gaz. Le comité veut organiser une réunion avec les trois maires (Anisy, Basly et Colomby-Angueryn)
- ✓ Facture d'eau : consommation inhabituelle, un courrier va être envoyé pour demander un geste commercial

7. Extincteur à Basly

L'extincteur dans la garderie ne sont pas les bons

Le rachat d'un extincteur pour la garderie correspondant à la norme du bâtiment est à prévoir

8. Refacturation Salle d'Anisy

La facture de la mairie d'Anisy pour la mise à disposition du gymnase en 2023/2024 de 2700€ TTC.

Après cet exposé, les membre du comité syndical s'opposent au règlement de cette facture

Le SIVOS demande le détail des redevances dû selon la convention.

9. Bilan effectifs 2025/2026 180 enfants

Ecole anisy 65 enfants

Ecole C-A 115 enfants

Commune anisy 31 enfants

Commune de Basly 53 enfants

Commune de CA 90 enfants

Hors commune 6 enfants

10. Retour don mobilier

Le président explique avoir reçu des lettres et messages de remerciements de l'école de Soulangy, mairie de la Lucerne d'Outremer et l'école Sainte -Marie à Luc -sur-Mer pour les dons de mobiliers

11. Rapport du jeu d'Anisy

La conformité du jeu est validée mais les clôtures de l'école ne sont pas conformes

Une demande par lettre recommandée à la commune d'Anisy va être faite afin de remettre en conformité la clôture de l'école

12. Questions diverses

Garderie de Basly : 2 enfants le matin et fermé le soir avec accord des parents

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la vice-présidente clôt les débats, remercie les membres du Comité et lève la séance à 21 heures 20.

La secrétaire de séance,
Lénaïc HALLUIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251405064-20251009-PV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2025

Le Président
Guy ALLAIS

